

**MONTREVEL
-EN-BRESSE**

montrevel-en-bresse.fr

**MAGAZINE
MUNICIPAL** - 2^e semestre 2021

GRANDS PROJETS
**Montrevel-en-Bresse,
une "Petite Ville de Demain"** p.03

DOSSIER *Les commerces et services de proximité : une priorité !*



NOTRE DÉFI COMMUN...

SOMMAIRE

Édito du Maire	p. 02
Grands projets	p. 03
Dossier : commerces de proximité	p. 04
Cadre de vie	p. 06
Solidarité	p. 08
Santé	p. 09
Et si c'était... ?	p. 10
Actus	p. 11
Expression groupe minoritaire	p. 11
Geste éco-citoyen	p.12
Infos	p.12

MAGAZINE MUNICIPAL MONTREVEL-EN-BRESSE

Édité par la Mairie de Montrevel-en-Bresse | Tél.: 04 74 25 68 96 | **Directeur de la publication** : Le Maire de Montrevel-en-Bresse | **Rédaction** : Vincent Dechelette, DGS | **Mise en page** : Print & Design | **Impression** : Imprimerie Moderne | **Tirage** : 2 000 exemplaires | **Crédits photos** : Vincent Dechelette, Adobestock | **Dépôt légal** : Mai 2021. N°ISSN en cours d'attribution.

Nous avons le plaisir, avec toute l'équipe municipale, de vous adresser ce magazine municipal d'information.

Ce bulletin municipal semestriel, dans la continuité de la précédente formule, traitera de la vie de notre cité sous différents angles : vie associative, santé-solidarité, commerce de proximité, jeunesse, environnement...

Grâce au vaccin, l'espoir renaît. Dans quelques mois, la vie sociale, économique et culturelle, bien mise à mal par la crise sanitaire, devrait retrouver sa place. La société, dans son ensemble, est fragilisée. Veillons les uns sur les autres, dans le respect de tous. Une attention particulière doit également être portée vis-à-vis des excès, ferments de tension. Le risque existe de créer des divisions entre générations.

En ces circonstances exceptionnelles, plus que jamais, faisons preuve de bon sens. Depuis la constitution de la municipalité fin mai 2020, il y a eu la période d'installation de la nouvelle équipe d'élus et de réorganisation nécessaire de l'équipe des agents suite à la dissolution du SIVOM Jayat-Malafretaz-Montrevel-en-Bresse rapidement mise en œuvre. Les rencontres se sont succédées avec les montrevellois et montrevelloises. L'occasion d'établir des liens bienveillants avec tous, d'envisager des coopérations et de rappeler les futurs défis de la mandature, concernant les locaux associatifs, l'aménagement de la place De Gaulle et les structures de santé notamment.

L'équipe municipale est au travail : les commissions se sont réunies.

Aujourd'hui, malgré la crise sanitaire, l'énergie est là, palpable à travers les rencontres plus réduites, par vidéo ou par téléphone. De nombreux projets, chantiers sont d'ores et déjà en route vers leur réalisation.

Certains commerces ou certaines entreprises sont dans une situation très tendue ; nous ferons tout ce qui est possible pour les aider.

La défense de notre tissu commercial du centre-bourg nécessite aussi une vigilance toute particulière vis-à-vis des installations en zone commerciale périphérique. Votre soutien régulier dans l'actualité qui nous préoccupe nous confirme la nécessité de poursuivre notre action, laquelle s'inscrit en cohérence avec les annonces du premier ministre : la lutte contre l'artificialisation des sols, la promotion des circuits courts et les petits commerces exigent un moratoire sur les projets des centres commerciaux de périphérie. Les généreux discours de politique générale ne peuvent rester sans actions concrètes dans notre quotidien sauf à alimenter le rejet des responsables politiques et médiatiques.

Notre défi commun est là : construire un modèle nouveau, où l'attention portée à tous s'associe à la transition environnementale.

Le sérieux de chacun rendra sa liberté à tous.

Bien à vous tous,

Le Maire de Montrevel-en-Bresse

FORUM DES ASSOCIATIONS

RENDEZ-VOUS LE 11 SEPTEMBRE

Le forum des associations se tiendra le 11 septembre à la salle des fêtes après une édition 2020 annulée du fait de la crise sanitaire.

Venez nombreux rencontrer les associations du territoire pour contribuer à la relance du tissu associatif, cœur battant de nos communes rurales, fortement impacté par la crise sanitaire.

Adhérer à une association locale, c'est la garantie d'épanouissement, de belles rencontres et de beaux moments !

Montrevel-en-Bresse sélectionnée pour le dispositif Petites Villes de Demain !

La municipalité de Montrevel-en-Bresse poursuit le travail de revitalisation de la commune. Après la réalisation de la première tranche de la requalification du centre-bourg côté Est et la validation du démarrage après l'été des travaux pour le passage de la voie verte côté ouest, la commune, candidate à des programmes de soutien mis en place par le gouvernement, a été retenue pour le programme « Petites Villes de demain ».

Ce dispositif initié par l'Agence nationale de la cohésion des territoires a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Il s'agit de donner aux élus des villes et centre-bourgs de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Montrevel-en-Bresse va bénéficier de cette aide, et ainsi conforter l'effort entrepris en vue d'améliorer son cadre de vie, développer l'artisanat, le commerce et les services, mais aussi de valoriser les qualités patrimoniales ou environnementales encore présentes.

L'équipe municipale prépare le Montrevel-en-Bresse de demain.

**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

**LES 3 PILIERS DE
PETITES VILLES DE DEMAIN !**



- LE SOUTIEN EN INGÉNIERIE,
- DES FINANCEMENTS SUR MESURE
- L'ACCÈS À UN RÉSEAU NATIONAL, LE « CLUB DES PETITES VILLES DE DEMAIN ».

POUR UN DÉVELOPPEMENT DES MODES DOUX AU LONG COURS

La municipalité a missionné la société Ceryx afin de produire un schéma de directeur cyclable. Ce schéma servira de fil directeur et de boîte à outils à l'équipe municipale afin d'intégrer pleinement la problématique des modes doux dans les différents projets urbains pour les deux décennies à venir.

Première proposition dans le cadre de ce schéma : création d'une zone 30 km/h sur le centre-bourg pour des espaces apaisés, sécurisés et fonctionnels.



Les commerces et services de proximité :

UNE PRIORITÉ !

Le tissu commercial de Montrevel-en-Bresse est un élément essentiel du centre-bourg. La commune s'engage pour favoriser sa vitalité et son développement au quotidien par des actions de court, moyen et long termes.

La requalification du centre-bourg

La requalification du centre-bourg (Grande rue, place du 3 septembre, rue du Château...) a permis à notre centre-bourg de changer de visage tout en favorisant le stationnement en proximité des commerces. 100 places de stationnement en zone bleue et 300 places sans limitation de durée sont à votre disposition.

PLUS D'INFO montrevel-en-bresse.fr



STATIONNEMENT ZONE BLEUE

Stationnement gratuit et limité à une heure.

Au-delà, 35€ d'amende.

Disques bleus disponibles en mairie.



CHÈQ'TONIC

Entreprises, particuliers, associations : offrez des chèques cadeaux locaux acceptés chez les commerçants, artisans, restaurateurs...

Ayez le réflexe **Chèq'Tonic** !

PLUS D'INFO :
www.cheqtonic.fr

BR'Ain

Le BR'Ain, nouvelle monnaie locale complémentaire à l'euro, devrait arriver dans les mois à venir sur le territoire. Le but du BR'Ain est de soutenir et renforcer l'économie locale en valorisant les solidarités, la coopération et les démarches à impact environnemental, social et sociétal positif. Des échanges sont en cours entre la structure porteuse et la commune pour un projet de partenariat.

PLUS D'INFO :
lebrain.org



LE SAVIEZ-VOUS ?

La compétence scolaire et périscolaire (restauration, garderie, ATSEM) est revenue depuis la 1^{er} janvier 2021 à la commune de Montrevel-en-Bresse suite à la dissolution du SIVOM.

Commerces du centre-bourg

La municipalité de Montrevel-en-Bresse a décidé de contester le permis de construire accordé pour l'installation d'une enseigne de restauration rapide aux portes de Montrevel-en-Bresse. Il estime notamment que ce permis de construire a été délivré sur la base d'une tromperie, le projet d'extension de l'Intermarché n'ayant pas intégré la question de l'installation de l'enseigne de restauration rapide et n'ayant par conséquent pas permis aux services compétents de se prononcer sur le projet d'évolution de la zone commerciale dans sa totalité.

Alors que la commune s'engage pour la vitalisation du centre-bourg et de ses commerces de proximité en lien étroit avec l'association des commerçants Ecotonic, une telle implantation viendra porter un coup rude à des commerces déjà fortement touchés par la crise sanitaire en décentrant l'activité de service à l'extérieur du centre-bourg et préfigurant une activité en soirée éloignée des espaces de convivialité centraux et des flux de véhicules motorisés nouveaux. Or nous le savons, la fermeture des commerces de proximité est la première étape d'une dévitalisation plus large du centre-bourg.

Alors que l'extension du magasin Intermarché a déjà conduit à artificialiser des parcelles jusqu'alors vertes, l'arrivée d'un nouveau commerce pouvant accueillir plus de 150 clients apparaît comme un non-sens écologique. Alors que tout est mis en œuvre pour que les montrevellois bénéficient d'espaces publics toujours plus apaisés et propres, une telle installation menace la qualité de notre cadre de vie par le recours accru à la voiture et la multiplication des déchets sur la voie publique prévisible.

Des procédures judiciaires sont engagées et la municipalité défendra l'intérêt des commerçants et citoyens montrevellois sans relâche.

Repas servis au restaurant scolaire

Jusqu'alors les repas servis aux jeunes montrevellois étaient fournis intégralement par un traiteur. Dès la rentrée 2021, les produits laitiers et le pain seront dorénavant fournis par des commerçants de la commune. L'accent sera porté pour le reste des repas fournis par un traiteur sur le développement des produits de qualité (bio, labels, ...), les circuits-courts et la lutte contre le gaspillage.

Première étape vers la confection des repas au sein même du restaurant scolaire ? Une réflexion sera menée en ce sens durant ce mandat.

CONTACT RESTAURANT SCOLAIRE :

04 74 25 66 07

restaurant.scolaire@montrevel-en-bresse.fr

CONTACT GARDERIE :

07 84 57 47 00

garderie@montrevel-en-bresse.fr

Repas des aînés

La crise sanitaire n'ayant pas permis la tenue du traditionnel repas des aînés, le CCAS a décidé d'offrir à ceux-ci un colis comprenant des produits de qualité fournis par nos commerçants locaux.



L'Ain est le cinquième département de France, en termes d'infestation par les ambrosies.



Au-delà de l'enjeu sanitaire lié au caractère allergisant de leurs pollens, elles sont également une menace pour la biodiversité et engendrent d'importants problèmes pour la production agricole.

La lutte contre l'ambrosie est une obligation pour chacun, quel que soit le milieu où on la trouve. Elle nécessite une mobilisation au plus près du terrain, de tous les acteurs y compris du grand public.

VOTRE RÉFÉRENT AMBROISIE :
ambrosie@montrevel-en-bresse.fr

PLUS D'INFO :
ambrosie.info

SOYEZ VIGILANTS

Plusieurs vols de fleurs et plantes sur les tombes ont été signalés en Mairie. Soyez vigilants et n'hésitez pas à signaler tout comportement jugé anormal dans l'enceinte du cimetière.

Nous rappelons le respect dû aux défunts, mais également que, selon les articles L257 et L360 du Code pénal, le vol est sanctionné par une amende et une peine de prison.

Stationnement rue Ferrachat

Le stationnement des deux côtés de la rue Ferrachat est interdit entre l'intersection avec la rue des Cordeliers et la rue des Abattoirs en vertu de l'arrêté municipal n°55-2019 en date du 29 avril 2019.

Pour une ville apaisée et agréable, nous vous remercions de respecter les interdictions de stationner sous risque d'amende.



Maison de la Solidarité : futur lieu incontournable de Montrevel-en-Bresse

Après le départ des services du département ayant pour conséquence la fermeture du Point de solidarité situé face à l'église, la commune a entrepris des travaux de réfection de toiture et conduits par l'entreprise Tissot. Ces travaux réalisés, il a été décidé de réaffecter ces locaux en restant dans le domaine de la solidarité et de la vie associative.

Dans ce contexte où l'entraide est plus que jamais primordiale, la municipalité a en effet décidé d'engager le projet de création de la Maison de la solidarité de Montrevel-en-Bresse en aménageant l'intérieur de ce bâtiment. L'antenne Bresse-Revermont de la Croix-Rouge y trouvera des locaux adaptés pour y proposer ses distributions alimentaires et sa vestiboutique. En pleine cohérence avec l'action municipale, une réflexion est engagée par l'association pour lui permettre, forte de ces nouveaux locaux, d'y développer des actions en faveur de l'intérêt général.

La collectivité entend par ailleurs proposer aux associations locales des salles mutualisées permettant le développement de leur activité

en un lieu central et adapté. Outre les différentes associations œuvrant directement dans le champ de l'action sociale, toutes les associations locales pourront bénéficier ponctuellement de salles pour leurs rencontres, ateliers et réunions, ainsi que pour leurs moments de convivialité avec la création d'une cuisine partagée. Une vigilance particulière sera apportée à la qualité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Les associations Atelier Pénélope et Logomaques Bressans bénéficieront quant à elles de plages dédiées dans le cadre de la préfiguration de libération de la Maison des associations, devenue inadaptée pour des activités associatives de qualité.

VOUS AVEZ BESOIN

d'une écoute, d'un conseil, d'une aide sociale ...

Vous pouvez solliciter un rendez-vous auprès de Mme Françoise ROUX, adjointe aux affaires sociales, via l'accueil de la mairie.

UN PART DES TRAVAUX SERA ENGAGÉE EN PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT DES ENFANTS DE SEILLONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF LE « PASS'ÂGE » QUI PERMET À DEUX JEUNES ADULTES DE DÉCOUVRIR LE MONDE DU TRAVAIL ET LES RELATIONS PROFESSIONNELLES.

Maison de la Santé : pour un développement des services de santé sur le territoire

L'équipe municipale de Montrevel-en-Bresse s'est fixée parmi ses objectifs prioritaires de renforcer les fonctions économiques et de services du centre-bourg. Elle a notamment inscrit au chapitre des actions à mener l'engagement d'une réflexion sur la situation des locaux de la maison médicale (créée au début des années 70) qui ne sont plus adaptés aux pratiques actuelles des équipes de professionnels de santé. En effet, l'accès aux services de santé est un élément essentiel de l'attractivité de la commune et de la qualité de vie de ses habitants à l'heure où la désertification médicale devient un enjeu de plus en plus prégnant sur le territoire.

La commune a confié une mission à la société Office Santé pour considérer l'avenir des services de santé sur le territoire, et donc de la maison médicale.

L'objectif d'une telle étude est de concilier les attentes des professionnels de santé et des citoyens sur l'amélioration d'une offre d'accès aux soins de proximité en répondant aux besoins spécifiques de chacun, tout en veillant à une parfaite adaptation aux caractéristiques du territoire de vie.

Une large concertation a été réalisée avec les professionnels de santé du territoire pour imaginer la future Maison de santé et le modèle économique permettant sa création.

UN PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉ DÉBUT 2022 ?

L'étude rendue pose comme horizon le dépôt d'un permis de construire dès le début 2022

Deux tènements immobiliers seront acquis pour les besoins du projet.

Ce projet sera porté par des investisseurs privés.

La commune prendra pleinement sa part dans la réalisation du projet notamment en programmant les aménagements permettant à cette nouvelle Maison de santé de s'ancrer parfaitement dans un tissu urbain cohérent et renouvelé.



39

professionnels de santé approchés se prononcent en faveur d'un tel projet et pourraient l'intégrer.

La communication d'une mairie doit-elle se limiter aux sujets déjà acquis, déjà arbitrés ?

Ce n'est pas certain...

Les élus de la municipalité travaillent quotidiennement sur des sujets profondément diversifiés. Ils s'appuient sur les objectifs pour lesquels ils ont été élus, leurs expériences, leurs compétences. Mais également sur les compétences des équipes de l'administration communale qui les aident à co-construire et qui mettent en œuvre les politiques publiques.

Les avis des élus de l'opposition sont sollicités notamment lors de commissions thématiques ou au sein des séances du Conseil municipal. Parfois la municipalité a recours à des cabinets extérieurs spécialisés. Toujours elle se nourrit des échanges qu'elle peut avoir avec les citoyens de la commune, au jour le jour.

Dans ce contexte, qui plus est lorsque la crise sanitaire limite l'interaction entre les citoyens et les élus, il est parfois utile de présenter des perspectives, en toute transparence, n'ayant pas fait l'objet de décision pour l'heure, étant toujours à l'étape de réflexion.

Ainsi la municipalité s'est adjointe les compétences :

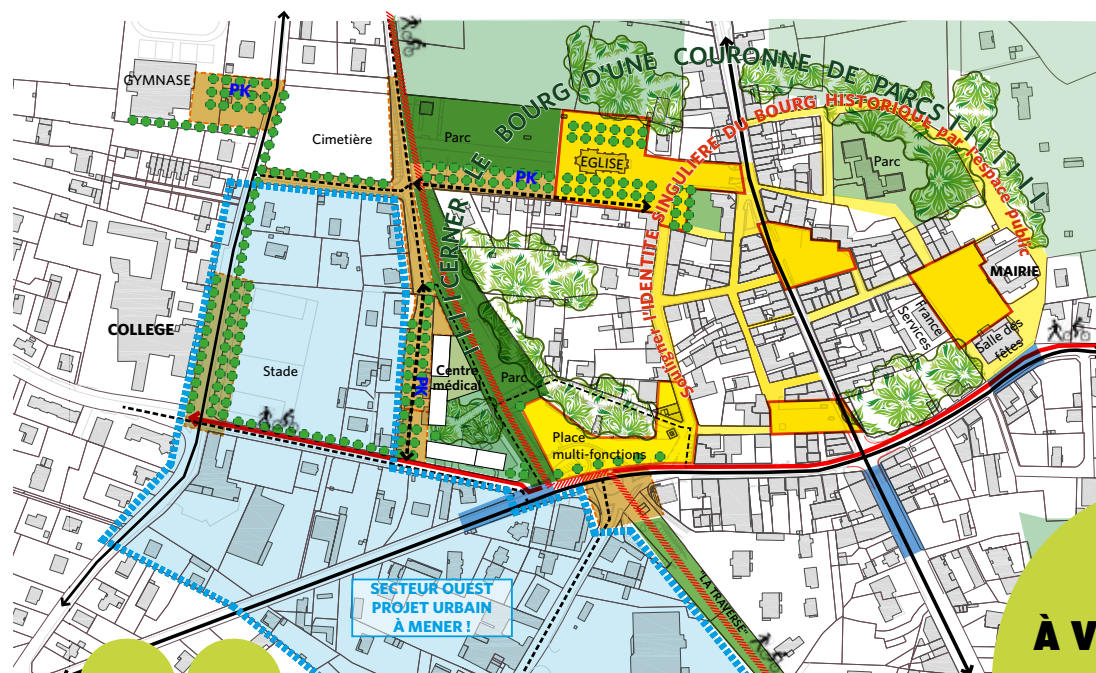
- Des sociétés Axe Saône et Céryx pour imaginer ce que pourrait être le secteur De Gaulle / Carronnières à l'avenir,
- De la société Office santé pour considérer ce que pourrait être l'avenir de la Maison de santé, voir ci-avant

Une première esquisse a été présentée afin de considérer la mutation dont pourrait bénéficier l'ouest du centre-bourg à court, moyen et long terme. Des espaces fonctionnels et apaisés, la continuité de la Voie verte, un confortement de la couronne verte de Montrevel, une maison de santé confirmée et développée, un maillage piéton et cycliste plus agréable et sécurisé...

Dans un projet, le moment de l'esquisse est le moment de rêver, de s'ouvrir les possibles pour réaliser au final le projet le plus adapté au

territoire, aux ambitions et aux moyens disponibles.

Toute remarque est ainsi bonne à exprimer et à entendre. Certaines intégreront le projet, d'autres non, tout projet se devant de bénéficier d'une cohérence d'ensemble et devant être le fruit de nombreux choix. Toutes seront cependant écoutées et analysées.



**LA MAIRIE
À VOTRE ÉCOUTE**

04 74 25 68 95

mairie@montrevel-en-bresse.fr

Dans ce contexte, qui plus est lorsque la crise sanitaire limite l'interaction entre les citoyens et les élus, il est parfois utile de présenter des perspectives, en toute transparence, n'ayant pas fait l'objet de décision pour l'heure, étant toujours à l'étape de réflexion.

Un conciliateur de justice à Montrevel-en-Bresse

Depuis le 13 avril 2021, un conciliateur de justice sera présent une fois par mois à la Cité administrative de Montrevel-en-Bresse.

Le rôle du conciliateur est de trouver, dans le respect de la loi, une solution amiable à un différend entre deux parties. Il intervient dans des litiges entre particuliers (problèmes de voisinage, soucis entre propriétaires et locataires, désaccords opposant un consommateur à un professionnel, ...)

En revanche, Il n'intervient pas dans les domaines concernant les affaires pénales, le droit de la famille (divorce, pensions alimentaires, garde d'enfants...) ni dans les litiges avec les administrations ou relevant du droit du travail.

Une permanence est assurée en mairie le premier mardi de chaque mois de 9 h à 12 h 30.

Pour obtenir un rendez-vous, contactez l'accueil de la mairie au 04 74 25 68 96, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 heures

Expression groupe minoritaire



Lancement de l'application PanneauPocket

Les informations de votre commune en temps réel dans votre poche ?

La mairie lance cet été le service PanneauPocket, complémentaire au site internet, au panneau lumineux et au présent magazine.

Téléchargez l'appli PanneauPocket sur votre smartphone sans attendre !

Chers Montrevelloises et Montrevellois,

Le Maire ayant été alerté, par nos soins, sur la non-conformité de cette parution à quelques semaines d'une échéance électorale, élections dont il est candidat ainsi que 2 conseillers municipaux et face à leur souhait de maintenir cette diffusion sur la première quinzaine de juin, nous avons donc fait le choix de rester dans la légalité et de nous exprimer lors de la prochaine édition de ce magazine communal.

Nous aurions aimé communiquer sur ce support afin de vous faire part de nos idées, de nos propositions, de notre travail et des conditions dans lesquelles la minorité est considérée.

Au plaisir d'échanger avec chacun d'entre vous .

L'équipe Montrevel avec vous et pour vous
Stéphanie Laurencin, Fabrice Thomasson,
Mireille Grosselin, Pierre-Yves Ravier

Mail : Montrevelavecvousetpourevous@gmail.com

Geste éco-citoyen

Limitez la taille de vos haies entre le 15 mars et le 31 juillet !

Cette période est en effet de la pleine saison de nidification chez les oiseaux et si certaines espèces adoptent un nichoir, beaucoup d'autres construisent un nid dans les haies et les arbustes. Ainsi, la fauvette à tête noire, le chardonneret élégant ou le verdier d'Europe utilisent les enfourchures des branches pour accrocher leurs nids.

Afin de ne pas déranger les couvées, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) recommande donc de ne pas couper les haies ni d'élaguer à cette saison mais d'attendre l'envol des derniers oisillons à la fin de l'été.



Les riverains doivent cependant obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

En conséquence, veillons à limiter au strict nécessaire la taille des haies dans un juste équilibre entre respect de la biodiversité et sécurité de chacun.

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

De 9h à 12h
les lundis, mardis, mercredis, jeudis
et vendredis

...

ACCUEIL PHYSIQUE

Sur rendez-vous de 14h à 17h30
les lundis, mardis, mercredis et vendredis

...

ACCUEIL MAIRIE

mairie@montrevel-en-bresse.fr
04 74 25 68 95

...

TITRES D'IDENTITÉ

Prise de rendez-vous sur le site
montrevel-en-bresse.fr
ou au 04 74 25 60 28 de 11h à 12h

...

RESTAURANT SCOLAIRE

04 74 25 66 07
garderie@montrevel-en-bresse.fr

...

GARDERIE

07 84 57 47 00
garderie@montrevel-en-bresse.fr

Info fibre optique

Le déploiement de la fibre optique sur la commune de Montrevel-en-Bresse est de la compétence du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA).

Le SIEA regroupe l'ensemble des communes de l'Ain. À l'origine, le SIEA organise le service public de distribution d'électricité sur l'ensemble du territoire départemental. Au-delà de cette compétence, le SIEA est un acteur essentiel concernant d'autres domaines, tels que l'éclairage public, le système d'information géographique, la transition énergétique, le gaz, ou encore la communication électronique.

Cette dernière compétence a pour objectif de permettre à tous les Aindinois de profiter d'une infrastructure numérique performante : le réseau public Fibre Optique des communes de l'Ain, Li@in.



**POUR TOUTE INFORMATION SUR LA DATE
ET LES MODALITÉS PRATIQUES DE MISE EN SERVICE,
RENDEZ-VOUS SUR LE SITE :**
www.reso-liain.fr

